

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 10 juillet 2023 à 18 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

**A-23-07-54**

**OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

**A-23-07-55**

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-23-07-56

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JUIN 2023**

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Mont-Laurier, tenue le 12 juin 2023, sera approuvé à une séance ultérieure.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-23-07-57

**AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ À DEUX SURPLUS AFFECTÉS EN PRÉVISION DE PROJETS FUTURS**

CONSIDÉRANT le surplus déclaré aux états financiers 2022;

CONSIDÉRANT qu'il y a déjà des surplus affectés aux livres et qu'il est préférable de les majorer en fonction des prévisions d'investissements à faire;

EN CONSÉQUENCE, d'affecter la somme de 200 000 \$ du surplus non affecté de l'Agglomération au 31 décembre 2022 afin de majorer les surplus affectés suivants :

Logements sociaux (55-992-99-500)	100 000 \$
Aménagement du parc industriel (55-992-99-621)	100 000 \$

D'autoriser la trésorière à procéder aux écritures nécessaires à ces affectations du surplus.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-23-07-58

**PRENDRE ACTE DU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2022 DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF D'ANTOINE-LABELLE ET DU SOLDE À PAYER**

CONSIDÉRANT la résolution numéro A-22-01-10 confirmant la participation de l'agglomération au transport adapté pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT l'avance accordée par la Ville de 5 000 \$ par mois tel que mentionnée à la résolution numéro 22-02-082;

CONSIDÉRANT la participation demandée aux municipalités par le ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, de prendre acte du dépôt des états financiers 2022 de Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle.

D'autoriser la trésorière à verser le solde de la participation financière de l'Agglomération de Mont-Laurier au montant de 16 772.29 \$ au Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle. La contribution totale réelle de la Ville pour l'année 2022 passant ainsi au montant de 76 772.29 \$ représentant une contribution totale des municipalités de près de 25 % des dépenses réelles.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-23-07-59

**CRÉATION DU PROJET R23-545-A ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'UNE CAMÉRA THERMIQUE K45 ET SON CHARGEUR POUR LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT le règlement numéro A-11 de l'Agglomération de Mont-Laurier et ses amendements constituant un fonds de roulement de 160 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour procéder à l'acquisition d'une caméra thermique K45 et son chargeur pour le Service de la sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, de décréter un emprunt temporaire au montant de 7 674,59 \$ à même le fonds de roulement de l'Agglomération de Mont-Laurier pour effectuer le paiement comptant du coût d'acquisition d'une caméra thermique K45 et son chargeur pour le Service de la sécurité incendie, au montant de 8 404,67 \$, la différence de 730,08 \$ représentant les remises de TPS et TVQ.

De rembourser cet emprunt au fonds de roulement sur une période de 5 ans, de 2024 à 2028 inclusivement, par versements de 1 534,91 \$ la 1<sup>re</sup> année et de 1 534,92 \$ les 4 années suivantes.

D'accepter qu'un transfert bancaire de 7 674,59 \$ soit effectué du fonds de roulement de l'Agglomération à l'état des activités d'investissement pour financer cette dépense et de nommer ce projet R23-545-A.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-23-07-60

**PERMANENCE DE MONSIEUR ÉRIC TREMBLAY, PRÉVENTIONNISTE, AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'embauche de monsieur Éric Tremblay à titre de préventionniste au Service de la sécurité incendie à la séance du 12 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que monsieur Tremblay est entré en fonction le 9 janvier 2023 et était assujéti à une période de probation de 6 mois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de la sécurité incendie en date du 23 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, de confirmer la permanence de monsieur Éric Tremblay, en date des présentes.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-23-07-61

**RÉSILIATION DE L'ENTENTE RELATIVE AU DÉNEIGEMENT DE LA BORNE SÈCHE LOCALISÉE AU 4574, CHEMIN DE LA LIÈVRE NORD**

CONSIDÉRANT la signature d'une entente relative au déneigement de la borne sèche située au 4574, chemin de la Lièvre Nord intervenue entre l'Agglomération de Mont-Laurier et madame Stéphanie Proulx ainsi que monsieur Gabriel Gosselin le 8 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que l'entente se renouvelait automatiquement le 8 novembre de chaque année à moins d'un préavis écrit transmis 90 jours avant la date de fin de l'entente;

CONSIDÉRANT que l'agglomération désire retirer ladite borne dans un délai de 90 jours;

CONSIDÉRANT l'entente relative à une proposition concernant les modalités de gestion des compétences d'agglomération délégrant certains éléments de la gestion courante de l'agglomération à la Ville de Mont-Laurier;

EN CONSÉQUENCE, de résilier l'entente relative au déneigement de la borne sèche localisée au 4574, chemin de la Lièvre Nord à compter du 10 octobre 2023.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

**A-23-07-62**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

---

Daniel Bourdon, maire

---

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

---

Daniel Bourdon, maire